

DEPARTEMENT

LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE MACHINE A AFRANCHIR

Codes nomenclature :

36.01 - machines de bureau

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CHARGES

Maître de l'ouvrage :

Lieux d'exécution:

Remise des offres :

Date et heure limites de remise de l'offre :

Date d'envoi du dossier :

Article premier : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la location et la maintenance d'une machine à affranchir destinée au Service Accueil, Courrier et Documentation, assortie d'une maintenance technique contractuelle établie pour une durée de 4 ans à compter de la date d'installation de la machine.

Le présent marché sera reconduit au bout des quatre années, pour une année supplémentaire, par reconduction expresse de la personne responsable du marché.

La machine à affranchir devra, au minimum, être informatisée, dotée d'une pesée au passage et équipée d'une balance de 5 kg.

Article 2 - Variantes

Les candidats peuvent proposer des variantes techniques, après avoir répondu obligatoirement à l'offre de base précisée ci-dessus.

Article 3 – Date d'installation de la machine à affranchir

La machine à affranchir du Service Accueil, Courrier et Documentation devra être opérationnelle, au plus tard, le .

Délai de rigueur devant également intégrer la formation à l'utilisation, sur site, des 6 agents.

Article 4 - Conditions de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics, article 28.

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager sa Société.

La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation ; elle se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au présent dossier de consultation, qu'elle transmettra à chaque candidat.

La collectivité pourra résilier unilatéralement, sans préavis et par simple courrier recommandé, le contrat de maintenance avant son terme normal et sans que le cocontractant ne puisse exiger quelconques indemnités, dans les cas suivants :

- motifs d'intérêt général
- Non-exécution des prestations

Article 5 - Présentation des offres :

Le candidat doit :

- 1 - compléter les formulaires, joints au présent dossier et fournir les coordonnées de clients utilisateurs.
- 2 - adresser une offre financière complète
- 3 - fournir une documentation précise permettant d'évaluer les caractéristiques techniques et les fonctions assurées par le produit.
- 4 - fournir le contrat de location et de maintenance portant sa signature.

Article 6 - Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, article 53. Les critères de jugement des offres seront examinés dans l'ordre décroissant suivant :

- 1 - La valeur technique du produit
- 2 - La qualité des prestations de maintenance
- 3 - Le prix

1 - La valeur technique du produit

Analysée, notamment à partir de la documentation fournie par le prestataire permettant d'évaluer précisément les caractéristiques techniques et les fonctions assurées par le produit.

2 - Qualité des prestations de maintenance

- Type de maintenance proposée.
- Délais d'intervention.

3 - Le prix

Le critère prix est évalué comme suit :

- Prix de location et de maintenance de la machine
- Montant des frais annexes (frais de dossier, flamme publicitaire, consommables, étiquettes...).

Chaque critère sera noté de 0 à 5, 0 étant éliminatoire et 5 la meilleure note.

Article 7 - Publicité et envoi de la consultation

Avis sur le site

Article 8 - Conditions de remise des offres.

Les offres seront transmises sous enveloppe cachetée :

L'enveloppe portera la mention suivante :

ENTREPRISE :

Offre pour : LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR

" NE PAS OUVRIR "

Les offres doivent être adressées à l'adresse suivante :

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document. Les dossiers qui ne seraient remis après la date et l'heure fixée ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas ouverts et renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 9 - Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires les candidats doivent s'adresser au service Accueil, Courrier et Documentation du Conseil Général.

Soit : par voie électronique

par télécopie au

ARTICLE 10 - Engagement du candidat :

Fait en un seul original (mention manuscrite "lu et approuvé" et signature)

Cachet de l'entreprise

le candidat,